

Burundi : le taux de croissance restera inférieur au taux de l'EAC

@rib News, 24/12/2013 â€“ Source Xinhua En 2014, le Burundi connaîtra un taux de croissance économique de 5,4%, contre 7%, taux minimal de la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community â€“ EAC), estime la Cour des Comptes du Burundi. "La Cour constate qu'en 2014 le taux de croissance du PIB (5,4%) reste en deçà du taux minimal de 7% arrêté dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de l'EAC", a déclaré mardi le président de cette Cour, Elysée Ndaye, lors de la présentation aux sénateurs du rapport-commentaire sur le projet de loi des finances pour l'exercice 2014.

Il a fait savoir que ce taux de croissance ne pourrait être atteint que si les actions motrices de développement, envisagées au niveau de l'axe 2 du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), sont mises en oeuvre. Cet axe concerne l'amélioration de la production vivrière via le Programme National de l'Investissement Agricole et de la productivité animale, l'exploitation rationnelle des mines, la promotion et la relance de l'industrie et de l'artisanat, l'amélioration du taux d'accès à la qualité des infrastructures économiques, le renforcement de l'offre de l'énergie, l'organisation rationnelle des différents modes de transport, la valorisation des innovations technologiques, l'encouragement de l'investissement direct étranger, l'intermédiation bancaire et autres. Pour 2013, le taux de croissance du PIB du Burundi est de 4,8%.